

REPUBLIQUE FRANCAISE

**MÉTROPOLE DU GRAND PARIS**

**SÉANCE DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS  
DU MARDI 09 AVRIL 2024**

**CM2024/04/09/63-5 : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA MÉTROPOLE DU GRAND  
PARIS À L'ASSOCIATION « PARIS JE T'AIME – OFFICE DE TOURISME »**

---

DATE DE LA CONVOCATION : 3 avril 2024  
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 208  
PRÉSIDENT DE SÉANCE : Patrick OLLIER, Président  
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Geoffroy BOULARD

**LE CONSEIL DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-21 et L.5219-1,

**Vu** la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12,

**Vu** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59,

**Vu** le décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la Métropole du Grand Paris,

**Vu** la délibération CM2017/12/08/05 portant déclaration d'intérêt métropolitain en matière de développement et d'aménagement économique, social et culturel,

**Vu** la délibération BM2024/03/26/08 relative à l'adhésion à l'association « Paris Je t'aime - Office de tourisme »,

**Vu** les statuts de l'association « Paris je t'aime – Office de tourisme »,

**Vu** les résultats du scrutin,

**Considérant** la compétence de la Métropole du Grand Paris en matière de d'attractivité et de rayonnement national et international ainsi que la participation à tout organisme intégrant dans son action la promotion du territoire métropolitain,

**Considérant** que les missions assurées par l'association « Paris je t'aime – Office de tourisme » contribuent au développement et à la promotion du tourisme sur le territoire de la Métropole du Grand Paris,

**Considérant** la nécessité pour la Métropole du Grand Paris de désigner deux représentants titulaires pour siéger au sein du conseil d'administration et de l'assemblée générale de « Paris je t'aime – Office de tourisme »,

**Considérant** que Monsieur Pierre RABADAN, président, ainsi que Madame Anne HIDALGO représentée par Alexandra CORDEBARD et Messieurs Nicolas BONNET-OULALDJ, Luc CARVOUNAS et Sylvain RAIFAUD, membres des instances de l'association, ne prennent part ni aux débats ni au vote,

**Considérant** qu'en application de l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales les nominations prennent effet immédiatement, sans qu'il y ait besoin de procéder au scrutin secret,

#### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**DÉSIGNE** en tant que représentant titulaire de la Métropole du Grand Paris pour siéger au sein du conseil d'administration et de l'assemblée générale de « Paris je t'aime – Office de tourisme » :

- Monsieur Jean-Pierre LECOQ
- Monsieur Luc CARVOUNAS

**DIT** que la présente délibération sera notifiée à l'association « Paris je t'aime – Office de tourisme ».

#### **ADOpte À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

**NPPV : 5 (Madame Anne HIDALGO représentée par Alexandra CORDEBARD, Messieurs Nicolas BONNET-OULALDJ, Luc CARVOUNAS, Pierre RABADAN, Sylvain RAIFAUD)**

Le Président de la Métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER  
Ancien Ministre  
Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.